

## Police municipale de La Seyne : l'ex-directeur demande sa réintégration

---



***Cyril Henri (à gauche) en sortant de l'audience, hier à Toulon, aux côtés de son avocat Me Danjard (au centre) et de Michel Lecquio, président national de l'Union des agents de la police municipale, pour qui « la mairie de La Seyne s'est mise en situation illégale, en mettant l'ex-directeur de la police hors de son cadre d'emploi ».***

« C'est la grande affaire du jour », a lancé en préambule le juge du tribunal administratif de Toulon. Hier après-midi, la justice examinait le dossier de Cyril Henri, ex-directeur de la police municipale de La Seyne, qui demande à être réintégré à un poste, dont il a été écarté en juin 2009.

« Cette nouvelle affectation est-elle une mesure intérieure d'organisation du service, ou bien une diminution drastique des compétences de M. Henri ? » C'est la question posée par le rapporteur public du tribunal.

### **Pièces « édifiantes »**

Selon lui, « les pièces versées [au dossier] semblent édifiantes ». Avant de rajouter, « placardiser un ancien responsable de service est illégal et voué à l'annulation ».

Cyril Henri s'était vu proposer une mission « sur les problématiques de stationnement et de circulation », avec une augmentation de son indice, « ce qui semble paradoxal », a relevé le tribunal. Deux mois après, Cyril Henri partait en arrêt maladie.

## Réintégration

Le nouveau poste de l'ancien directeur a été qualifié de « *coquille vide* ». En conclusion, le rapporteur a demandé « *l'annulation de la décision de la mairie* », avec réintégration dans un délai d'un mois, et le paiement par la ville de « *1 000 euros* ».

Pour le plaignant, cette audience est de bon augure. « *La situation est ubuesque* », décrivait son avocat Pierre Danjard, en séance. « *La mairie voulait écarter Cyril Henri de la police municipale. Mais M. Henri veut rester policier !* »

L'avocat de la ville de La Seyne n'a pas pris la parole, invitant le tribunal « *à se rapporter aux écritures* ».

En sortant de la salle d'audience, Cyril Henri se déclarait « *prêt à reprendre du service. Que les gens soient de droite ou de gauche, peu importe, je n'ai pas d'états d'âme, je suis fonctionnaire. Même si chacun a ses idées* ».

Son arrêt maladie se termine mi-septembre. Le jugement a été mis en délibéré au 1er octobre.

SONIA BONNIN

Article publié le samedi 04 septembre 2010 à 00H00

Source [varmatin.com](http://varmatin.com)

*unapm*